

suis pas prêt à admettre tout ce que vient de dire l'honorable ministre dirigeant relativement au traité des eaux limitrophes, dans lequel je crains que les Etats-Unis soient plus favorisés que ne l'est le Canada.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Je ne le crois pas; mais c'est une question qui nécessiterait un long débat pour y répondre convenablement.

L'honorable M. ELLIS: Le présent bill s'applique-t-il également aux eaux limitrophes des provinces de l'Est?

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Pas à toutes. Si vous voulez parler de la rivière Saint-Jean, c'est une affaire tout à fait distincte.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Le texte primitif du traité a été quelque peu modifié par le Sénat américain. Les sénateurs du Michigan s'y sont fortement opposés. Il a été amendé en conséquence, et l'amendement a été accepté par le gouvernement canadien.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Quelque chose dans ce sens est arrivé. Le gouvernement canadien a d'abord combattu vivement cette modification; mais il a fini par l'accepter pour ne pas perdre entièrement le traité.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: L'amendement concerne les droits de pêche sur les lacs Erié et Huron.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Il se rapporte plus à ce point qu'à tout autre chose et le sénateur Stone a proposé un amendement qui a été finalement incorporé dans le traité que nous avons maintenant devant nous.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Voilà un autre exemple de ce que les Etats-Unis font relativement à presque tous les traités négociés avec l'Angleterre particulièrement quand ils ont trait au Canada. Si les Etats-Unis soulèvent des objections particulières et demandent des concessions qui leur donnent un plus grand pouvoir, le Canada est obligé de céder. Cela confirme l'assertion que j'ai faite tout d'abord. Si les gens des Etats-Unis ne sont pas satisfaits, ils protestent, et quels que soient les

désavantages qui peuvent résulter pour le Canada, trop souvent nous acceptons des amendements plutôt que de rompre les négociations.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Ce qu'a dit mon honorable ami est vrai, mais c'est un des défauts de la constitution des Etats-Unis. Ceux-ci n'ont pas, à proprement parler, de gouvernement comme nous l'entendons. Quand le cabinet canadien approuve un traité, il doit le faire respecter ou tomber. Dans le système des Etats-Unis, il n'y a rien qui corresponde à notre système de gouvernement responsable. Je crois que le nôtre vaut beaucoup mieux. Aux Etats-Unis, il s'exerce deux ou trois pouvoirs distincts qui ne peuvent faire sentir leur autorité sur les autres, et le Sénat plus particulièrement fait toujours obstacle au gouvernement des Etats-Unis quand celui-ci veut faire quelque convention avec d'autres gouvernements.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: J'approuve tout à fait ce qu'a dit mon honorable ami. Mais le ministre des Travaux publics s'est servi d'une expression malheureuse quand il a dit, pour expliquer qu'il devait être fait droit à leurs demandes, parce qu'ils étaient les plus forts. Si nous devons prendre cela comme base de notre législation et de notre administration, nous ferions aussi bien de leur accorder tout ce qu'ils nous demanderont.

Le très honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Ce n'est pas notre faute, ni celle de l'honorable sénateur. Il sait probablement aussi bien que moi que les gouvernements anglais et américain se sont accordés à dire qu'il était difficile de traiter avec le Canada à cause de son entêtement, et qu'ils ne pouvaient rien faire sans nous faire de fortes concessions.

L'honorable M. WILSON (Saint-Thomas), au nom du comité, fait rapport du bill sans amendement.

Le bill est lu une troisième fois, et adopté.

BILL MODIFIANT LA LOI CONCERNANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR EAU.

DEUXIEME ET TROISIEME LECTURES.

L'honorable M. CAMPBELL: Nous avons adopté un bill présenté par l'honorable sé-